

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision : 30.12.2021-V3 conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31



Clarifiant naturel

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial : Clarifiant naturel

- Numéro d'article : C7
- Numéro d'immatriculation Mélange

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Catégorie de produits PC37 Produits chimiques pour le traitement de l'eau
- Application de la substance / du mélange Natural Clarifier fordans la piscine ethot tub water

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données

de sécurité : Deep Blue Pool Supplies

Adresse du fournisseur : Boîte postale 8899

Ermitage,
Corsham ,

SN13 8DT

• Informations complémentaires disponibles auprès de : • 1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Téléphone : +44 (0) 3330 907094

Courriel : help@deepbluepoolsupplies.co.uk

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 nul

- Pictogrammes de danger nuls

· Mot signal Void

· Mentions de danger nulles

· 2.3 Autres dangers

· Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

· PBT : Non applicable.

· vPvB : Non applicable.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.2 Caractérisation chimique : Mélanges

- Description : Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

dangereux : Vide

- Informations complémentaires : Pour le libellé des phrases de danger énumérées, reportez-vous à la section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision : 30.12.2021-V3 conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

• **Après inhalation** : Aérer la zone ; consulter un médecin en cas de symptômes. • **En cas de contact avec la peau** : Rincer immédiatement à l'eau. • **En cas de contact avec les yeux** :

Vérifiez la présence de lentilles de contact et retirez-les si nécessaire.

Rincez l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Consultez ensuite un médecin.

Après avoir avalé :

Rincez-vous la bouche puis buvez beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir ; appeler immédiatement les secours.

En cas de vomissements spontanés, maintenez la tête plus basse que les hanches pour éviter l'aspiration.

• **Information destinée au médecin** : Traitement symptomatique et de soutien. • **4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés**. Aucune autre information pertinente disponible.

(Suite page 2)

GB

(Suite de la page 1)

• **4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire** Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

• **Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.

• **5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange** Une formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

• **5.3 Conseils aux pompiers** • **Équipement de protection** :

Portez un appareil de protection respiratoire autonome.

Portez une combinaison de protection intégrale.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion.

• **Informations complémentaires** Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau.

SECTION 6 : Mesures de libération accidentelle

• **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une ventilation adéquate • **6.2 Précautions environnementales** :

Ne pas laisser pénétrer dans le sol.

Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau sous forme non diluée.

• **6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage** :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois). Envoyer en centre de traitement ou d'élimination dans des conteneurs appropriés.

6.4 Référence à d'autres sections

Consultez la section 7 pour obtenir des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Consultez la section 8 pour obtenir des renseignements sur l'équipement de protection individuelle. Consultez la section 13 pour obtenir des renseignements sur l'élimination des déchets.

SECTION 7 : Manutention et stockage

• **7.1 Précautions pour une manipulation**

sûre Empêcher la formation d'aérosols.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision : 30.12.2021-V3 conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Assurez une bonne ventilation/évacuation d'air sur le lieu de travail.

• **Informations relatives à la protection contre l'incendie et les explosions :** Aucune mesure particulière n'est requise.

• **7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles · Stockage :**

• **Exigences auxquelles doivent se conformer les locaux de stockage et les récipients :** Empêcher toute infiltration dans le sol.

• **Informations relatives au stockage dans un entrepôt commun :** Stocker à l'écart des agents oxydants .

• **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :**

Protéger du gel.

À conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients bien fermés .

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)** Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

• **Informations complémentaires sur la conception des installations techniques :** Aucune autre donnée ; voir point 7.

• **Ingrédients présentant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :**

Le produit ne contient aucune quantité significative de matériaux présentant des valeurs critiques nécessitant une surveillance sur le lieu de travail.

• **Informations complémentaires :** Les listes en vigueur au moment de leur élaboration ont servi de base.

(Suite page 3) GB

(Suite de la page 2)

8.2 Contrôles d'exposition

• **Équipement de protection individuelle :**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et ne reniflez pas pendant que vous travaillez.

Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas inhaler les gaz / fumées / aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux.

Évitez tout contact étroit ou prolongé avec la peau.

• **Protection respiratoire :**

Pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.

Utiliser un appareil de protection respiratoire adapté en cas de ventilation insuffisante.

• **Protection des mains :**

Le matériau du gant doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Le choix du matériau des gants se fait en tenant compte des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de la dégradation.

• **Matière des gants**

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, qui varient d'un fabricant à l'autre. Le produit étant composé de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau du gant**

Le temps de percée exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

• **Protection des yeux :** Le port de lunettes de protection est recommandé pendant le remplissage.

corporelle : vêtements de protection imperméables

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision : 30.12.2021-V3 conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

SECTION 9: Physical and chemical properties

<ul style="list-style-type: none"> · 9.1 Information on basic physical and chemical properties · General Information · Appearance: · Form: Liquid · Colour: Blue · Odour: Mild · Odour threshold: Not determined. 	
· pH-value:	3.5
<ul style="list-style-type: none"> · Change in condition · Melting point/freezing point: Undetermined. Initial boiling point and boiling range: Undetermined. 	
· Flash point:	Not applicable.
· Flammability (solid, gas):	Not applicable.
· Decomposition temperature:	Not determined.
· Auto-ignition temperature:	Product is not self-igniting.
· Explosive properties:	Product does not present an explosion hazard.
<ul style="list-style-type: none"> · Limites d'explosion : · Inférieur : Non déterminé. · Supérieur : Non déterminé. 	
de vapeur à 20 °C	: 23 hPa
<ul style="list-style-type: none"> · Densité à 20 °C : 1,00 g/cm³ · Densité relative : non déterminée. · Densité de vapeur : non déterminée. · Taux d'évaporation : non déterminé. 	

(Suite page 4)
GB

10.2 Stabilité chimique

thermique / **conditions à éviter :**

Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision : 30.12.2021-V3 conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Aucune autre information pertinente disponible.
- **10.5 Matériaux incompatibles** : Agents oxydants puissants .
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
 Oxydes d'azote (NOx)
 Chlorure d'hydrogène (HCl)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(Contd. of page)

· Solubility in / Miscibility with water:	Fully miscible.
· Partition coefficient octanol/water:	Not determined.
· Viscosity:	
Dynamic:	Not determined.
Kinematic:	Not determined.
· Solvent content:	
Organic solvents:	0.00%
VOC (EC)	0.00%
· 9.2 Other information	NOTE: The physical data presented above are typical values and should not be construed as a specification.

SECTION 10: Stability and reactivity

- **10.1 Reactivity** No further relevant information available.
- **Effet irritant primaire** :
- **Corrosion/irritation cutanée** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions/irritations oculaires graves** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations toxicologiques complémentaires** :
- **Effets CMR (cancérogénicité , mutagénicité et toxicité pour la reproduction)**
- **Mutagénicité des cellules germinales** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **STOT - exposition unique** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Risque d'exposition répétée** pour les organes cibles spécifiques (STOT) : les critères de classification ne sont pas remplis d'après les données disponibles.
- **Risque d'aspiration** : les critères de classification ne sont pas remplis d'après les données disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision : 30.12.2021-V3 conformément au règlement (CE) n°
1907/2006, article 31



SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

- **Toxicité aquatique** : Aucune autre information pertinente disponible.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** La partie organique du produit est biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne devrait pas se bioaccumuler.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Aucune autre information pertinente disponible.
- **Effets écotoxiques** :

Remarque : Nocif pour les poissons

(Suite page 5)
GB

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision : 30.12.2021-V3 conformément à

1907/2006/CE, article 31



• **Informations écologiques**
complémentaires : • Remarques
générales :

(Suite de la page 4)

Classe de risque hydrique 1 (Réglementation allemande) (Auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau
Ne pas laisser le produit non dilué ou en grande quantité atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les réseaux d'égouts. Nocif pour les organismes aquatiques.

- **12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**
- **PBT** : Non applicable.
- **vPvB** : Non applicable.
- **12.6 Autres effets indésirables** Aucune autre information pertinente disponible.

• 14.1 Numéro ONU • ADR, ADN, IMDG, IATA	Nul
14.2 Nom d'expédition approprié de l'ONU • ADR, ADN, IMDG, IATA	Nul
• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA • Classe	vide
• 14.4 Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA	Nul
• 14.5 Risques environnementaux : Polluant marin	: Non
• 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	Sans objet.
• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et le Code IBC	ne sont pas applicables.

- **Transport/Informations complémentaires :** Non dangereux selon les spécifications ci-dessus.
- **12.6 Autres effets indésirables** Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation

Hiérarchie des commandes recommandée :

- Réduire les déchets ;
- Réutiliser si non contaminé ; Recycler, si possible; ou
- Élimination en toute sécurité (en dernier recours).

Contactez les centres de traitement des déchets pour obtenir des informations sur le recyclage.

Les produits usagés, dégradés ou contaminés peuvent être classés comme déchets dangereux. Toute personne chargée de classer les déchets dangereux et d'en déterminer le devenir doit posséder les qualifications requises conformément à la législation nationale et internationale.

• Emballage non nettoyé :

• Recommandation :

Le récipient demeure dangereux même vide. Continuez à respecter toutes les précautions.

Les contenants, même « vides », peuvent contenir des résidus susceptibles de dégager des gaz et des vapeurs dangereux sous l'effet de la chaleur. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni effectuer d'opérations similaires sur ou à proximité des contenants vides. **Produits de nettoyage recommandés :** eau, éventuellement associée à un produit de nettoyage.

- **Règlement modèle des Nations Unies :** Vide

SECTION 14 : Informations sur les transports

SECTION 15 : Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange** Aucune autre information pertinente disponible.

(Suite page 6)
GB

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision : 30.12.2021-V3 conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31



(Suite de la page 5)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles ne constituent toutefois pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent aucune relation contractuelle juridiquement valable.

- **Service émettant les FDS :** Service de sécurité des produits.

• Abréviations et acronymes :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route)

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IATA : Association internationale du transport aérien
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
COV : Composés organiques volatils (États-Unis,
UE) PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique
vPvB : Très persistant et très bioaccumulatif